



*"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants."*  
Antoine de Saint-Exupéry

## 3ème FESTIVAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS



### GRAND CONCOURS DE FILMS

#### Règlement du concours

## Article 1 - Objectif du concours :

L'objectif est d'offrir, aux professionnels et aux amateurs cameramans, producteurs et cinéastes du monde sous - marin, le moyen d'exprimer leur conviction à protéger le monde marin sous toutes ses formes et de participer à sa valorisation à l'occasion du « 3ème FESTIVAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS » de TRÉBEURDEN, dont le but est de promouvoir et de valoriser notre planète bleue auprès d'un large public.

## Article 2 - Catégories et thèmes retenus par le Conseil d'Administration EMBARQUE à TREB pour l'année 2018 :

Les deux premiers festivals (2011 et 2017) étaient exclusivement axés sur le thème des "EPAVES".

Pour cette troisième édition 2018, le concours est organisé de la manière suivante :

- *concours professionnel,*
- *concours espoir amateurs,*
- *concours jeunes (de 13 à 17 ans).*

Les thématiques retenues sont :

- *Epaves mondiales* (à destination des professionnels et des amateurs),
- *Faune et flore Manche Atlantique* (à destination des professionnels, des espoirs amateurs et des jeunes).

## Article 3 - Prix :

Trois nominés seront choisis par délibération d'un jury pour chaque catégorie, ce qui donne :

### Prix professionnel épaves

1 Premier prix      or  
1 Second prix      argent  
1 Troisième prix    bronze

### Prix professionnel faune et flore Manche-ATLANTIQUE

1 Premier prix or  
1 Second prix argent  
1 Troisième prix bronze

### Prix espoirs amateurs épaves

1 Premier prix      or  
1 Second prix      argent  
1 Troisième prix    bronze

### Prix espoirs amateurs faune et flore Manche-ATLANTIQUE

1 Premier prix or  
1 Second prix argent  
1 Troisième prix bronze

### Prix jeunes faune et flore Manche-ATLANTIQUE

1 Premier prix      or  
1 Second prix      argent  
1 Troisième prix    bronze

*Les prix seront matérialisés par différents lots, dont un symbole " très fort " (or, argent, bronze) de la région trébeurdinaise.*

#### Article 4 - Inscriptions :

- Ouverture des candidatures : **20 juin 2018**
- Date limite d'inscription : **31 août 2018**
- Envoi des candidatures et des films à l'adresse si dessous :

Association Embarque à Treb  
*Chez Patrick BOURGES*  
FESTIVAL DU FILM et de l'IMAGE DES MONDES SOUS MARINS  
14, Chemin des POMMIERS  
22560 TREBEURDEN  
[embarqueatreb@gmail.com](mailto:embarqueatreb@gmail.com)

- Vos contacts :

- Infos Association « Embarque à Treb ! » :

Patrick Bourgès  
[patrick.bourges@eecbois.fr](mailto:patrick.bourges@eecbois.fr)  
Port : 06 26 74 01 24

- Infos techniques concours :

CAP Trébeurden - Sabine : 02 96 23 66 71  
[sabine@plongeecap.com](mailto:sabine@plongeecap.com)

Erwan SAVIN, président du jury  
[erwan.savin@gmail.com](mailto:erwan.savin@gmail.com)  
Port : 06 10 31 33 91

#### Article 5 - Frais d'Inscriptions :

Les frais d'inscription sont portés à **10 € + 5 €** par œuvre présentée.

L'inscription implique automatiquement l'accord et l'acceptation par le producteur et par l'auteur de toutes les règles de compétition telles qu'indiquées à suivre.

Les œuvres présentées sont des œuvres récentes.

Les œuvres antérieures à l'année 2016 pourront être projetées au public hors compétition.

#### Article 6 - Format des œuvres :

Les films professionnels sur les épaves n'excéderont pas **52 mn.**

Les films professionnels sur la faune et la flore Manche Atlantique n'excéderont pas **30 mn.**

Les films espoirs amateurs sur les épaves n'excéderont pas **20 mn.**

Les films espoirs amateurs sur la faune et la flore Manche Atlantique n'excéderont pas **20 mn.**

Les films jeunes (13-17 ans) sur la faune et la flore Manche Atlantique n'excéderont pas **15 mn.**

Quelque soit la catégorie, les images sous marines doivent représenter un minimum de **40%** du temps global de la vidéo.

Les œuvres seront présentées sous format **DVD**.

Taille des images : **Full HD, soit 1920 X 1080.**

Formats : **MP4 ou MOV (codec H264).**

Les films supérieurs à **25 mn** seront présentés sous format **FHD 1920 X 1080 pour les projections / soit gravés comme "données" en FHD sur DVD** (sinon, le format **DVD**

**(sera du HD 1280 X 720) / soit sur support clé USB ou disque dur / wetransfert)**

Les formats 4K sont exclus.

Les films peuvent être envoyés sur support USB ou CD/DVD Rom, ou disque dur ou par We Transfer.

Ils seront tous livrés en version française (étrangers avec sous-titre français acceptés).

Tout film non accompagné de sa fiche et des frais d'inscriptions ne sera pas pris en compte.

**Nota :** Les organisateurs d'EMBARQUE à TREB prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à compétition. Pour autant, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute perte de données survenues au moment des téléchargements sur le Web ou lors de la compétition elle-même.

#### **Article 7 - Jugement des œuvres présentées :**

Quelque soit la catégorie, les films seront classés par le jury sur la base de quatre éléments :

- 1- genre, thème, histoire, scénario ;
- 2- qualité des images ; ratio images sous marines/images de surface ;
- 3- musique du film ;
- 4- intérêt patrimonial, pédagogique et/ou environnemental.

Chaque élément sera notée de 1 à 4 points (**1 mauvais à 4 très bon**), soit une note globale sur **16 points maximum**.

#### **Article 8 - Jury :**

Dans le respect de l'impartialité qui s'impose pour un tel concours, le Conseil d'Administration d'EMBARQUE à TREB décide qu'un membre du jury ne pourra être renouvelable qu'une fois tous les cinq ans.

Le jury 2017 comprenait cinq membres.

Le jury 2018 sera composé de six membres :

- deux professionnels caméramans sous marins,
- deux professionnels du cinéma,
- deux amateurs.

**Le Président du jury 2018** retenu est : Monsieur Erwan SAVIN, caméraman sous marin.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

En cas d'égalité de vote au nombre de points, ou en cas de litige, la voix du Président du jury sera prépondérante.

#### **Article 9 - Droit de propriété :**

Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à l'**œuvre** qu'ils présentent, y compris les musiques de l'**œuvre**.

Ils déclarent disposer également de tous les droits à l'image des personnes présentées dans les œuvres en concours.

L'Association EMBARQUE à TREB, organisatrice du concours, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, en cas de plainte d'ayant droit (SACEM, ect...).

Tout litige éventuel sera traité par le Tribunal de Grande Instance de SAINT BRIEUC,

seule juridiction compétente sur le territoire du festival.

**Article 10 - Utilisation des œuvres par l'Association EMBARQUE à TREB, organisatrice et porteuse du Festival du Film et de l'Image des mondes sous-marins à TREBEURDEN :**

Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours conviennent que les œuvres toutes catégories confondues peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique du festival, ainsi que pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, etc...

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de **2 mn** d'images par œuvre.

Par contre les œuvres proposées à la compétition pourront demeurer indéfiniment dans les archives de l' Association EMBARQUE à TREB de Trébeurden et pourront être mises en ligne par lien de type Youtube ou autre, à compter du site internet de l'Association EMBARQUE à TREB.

Cette acceptation donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public, durant la durée du festival, des œuvres en concours, sans réclamer de droits d'auteur ou de rémunérations.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs, mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Aucun droit d'auteur ou autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant les festivals, que ce soit : en, ou hors compétition.

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, les producteurs et les auteurs acceptent le règlement.

**Article 11 - Annonce des résultats - retraits des lots**

Le jury aura délibéré pour le **15 septembre 2018**.

Les nominés aux différentes catégories seront prévenus entre le **15 et le 20 septembre 2018**, par courriel électronique.

La présence de tous les nominés est souhaitée à Trébeurden le **Samedi 27 Octobre 2018 à 19 heures**.

Les enveloppes, remises par le Président du Jury au Président d'EMBARQUE à TREB seront décachetées en public dans la salle du SEMAPHORE de Trébeurden par le Parrain du festival, ou par le Président du Jury en l'absence du Parrain, ou par un représentant de l'Association EMBARQUE à TREB, en cas d'empêchement de ce dernier.

Les lauréats seront invités à venir sur scène recueillir leurs lots.

Si le gagnant d'un titre ne peut venir chercher ses lots sur place le jour de la remise des prix, ceux-ci pourront être remis à une tierce personne de sa connaissance, ou lui être expédiés, mais à ses frais



# FESTIVAL DU FILM et de L'IMAGE des MONDES SOUS-MARINS de la Côte de GRANIT ROSE -22 560 TREBEURDEN

## BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS FILMS 2018

A nous retourner avant le **31 Août 2018** au plus tard,  
accompagné du montant total des frais d'inscription

### AUTEUR / REALISATEUR (en capital)

NOM / Prénom : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

### COORDONNEES :

E-Mail : .....

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) : .....

Adresse : .....

Code Postal..... Ville .....

### PRODUCTEUR :

NOM de la PRODUCTION : .....

E-Mail : .....

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) : .....

Pays : .....

*Cochez la (ou les) case(s) selon la (ou les) catégorie(s) pour laquelle (lesquelles) vous souhaitez concourir :*

Rappel montant des frais d'inscription quel que soit la catégorie : 10 € + 5 € par œuvre adressée.

*Le règlement est à adresser par chèque libellé au nom de l'association Embarque à Treb !*

- Concours professionnel Epaves
- Concours espoirs amateurs Epaves
- Concours professionnel Faune et flore Mers Manche-Atlantique
- Concours espoir amateurs Faune et flore Mers Manche-Atlantique
- Concours jeunes 13 - 17 ans Faune et flore Mers Manche-Atlantique

Synopsis du film (**remplir cet espace est obligatoire pour valider votre inscription**) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Joindre une photo du film ou de l'auteur pour publication sur le programme du Festival.

Je soussigné : .....

Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours du film 2018 organisé par l'Association EMBARQUE à TREB, sise à 22 560 TREBEURDEN.

**Signature (obligatoire)**